

**Ecole élémentaire d'Aunay sur Odon**  
12 rue des Ecoles  
Aunay sur Odon  
14260 Les Monts d'Aunay  
Tél : 02.31.77.60.35  
Mail : [ce.0142228w@ac-caen.fr](mailto:ce.0142228w@ac-caen.fr)  
Site : <http://aunay-elem.etab.ac-caen.fr>



## Protocole sanitaire mis en place à partir de la rentrée 2020

### **Temps scolaire :**

#### **1 - Engagement des parents :**

Les parents seront invités à vérifier la température de leur enfant avant le départ pour l'école.

En cas de symptôme ou de fièvre (plus de 37,8°), l'enfant ne devra pas aller à l'école.

Ils s'assureront régulièrement que leur enfant a tout son matériel, notamment celui de la trousse, car l'échange et le prêt seront interdits.

Les enfants devront amener dans leur cartable une gourde d'eau, un chiffon propre dans un sac plastique et un paquet de mouchoirs qu'ils remporteront le soir chez eux.

En cas d'appel de l'école, les parents devront venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais.

Les parents pourront de nouveau entrer dans l'école. Le port du masque et l'utilisation du gel hydro-alcoolique seront cependant obligatoires.

#### **2 - Port du masque :**

Les adultes porteront un masque en présence des élèves et de leurs responsables légaux tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Le port du masque n'est pas recommandé pour les enfants. En revanche, il est fortement conseillé pour les adultes (parents, nourrices...) qui attendent à l'entrée et à la sortie de l'école.

#### **3 - Nettoyage et désinfection :**

Les locaux utilisés seront nettoyés et désinfectés par le personnel communal une fois par jour.

Chaque enseignant disposera pour sa classe du matériel nécessaire au nettoyage et à la désinfection : rouleau de papier pour s'essuyer les mains, flacon de produit hydro-alcoolique, produit désinfectant sous la forme d'un spray, boîte de lingettes... Les élèves utiliseront les sanitaires à proximité qui seront désinfectés et nettoyés une fois par jour par du personnel communal.

Les élèves devront se laver les mains à l'arrivée dans l'école, avant chaque repas, au retour de récréation après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez eux ou dès l'arrivée au domicile.

#### **4 - Respect de la distanciation physique et brassage des élèves :**

Les mesures pour respecter la distanciation physique (1m) s'appliqueront dans la mesure du possible dans les espaces clos (classe, BCD, salle informatique, cantine...). Elles seront cependant annulées à l'extérieur : entrée et sortie des élèves, cour d'école, éducation physique...

Une organisation spécifique des récréations permettra de limiter le brassage des élèves entre classes.

#### Accueil et sortie des élèves :

Pour éviter les attroupements et les bousculades, les élèves devront utiliser les entrées et sorties qui correspondent à leur classe :

- Entrée principale A ⇔ Bâtiment G. Sand
- Entrée rue des Ecoles (bas) B ⇔ Bâtiment J. Verne
- Entrée rue des Ecoles (haut) C ⇔ Bâtiment du haut

Un sens de circulation sur les trottoirs longeant l'école sera matérialisé par des flèches au sol pour éviter les croisements. Une zone réservée aux élèves qui prennent le bus sera tracée.

Lorsqu'ils arriveront à l'école, les élèves se rendront directement dans leur classe pour éviter un rassemblement dans la cour.

Pour la sécurité des enfants, il est demandé aux parents de ne pas utiliser le parking de la garderie aux heures d'entrée et sortie de l'école.

### **Activités périscolaires relevant de la municipalité**

#### **1 – Transport scolaire :**

Le transport scolaire sera maintenu sous certaines conditions :

- Les adultes présents dans le bus devront porter un masque.
- Les masques ne seront pas obligatoires pour les enfants.
- Les parents auront l'interdiction de monter dans le bus.

#### **2 – Garderie :**

La garderie sera remise en place à l'école élémentaire, le matin et le soir, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.

#### **3 – Cantine :**

Quatre services de cantine seront mis en place pour éviter le brassage des élèves.

Le lavage des mains et la distanciation physique seront respectés selon le protocole sanitaire.

Rappel : Les parents doivent impérativement prévenir le syndicat scolaire de préférence par mail si leur enfant mange à la cantine (sivosauay@gmail.com).